



COMMUNE DE COLLOBRIERES

SERVICE DES EAUX

RACCORDEMENT AUX RESEAUX PUBLICS

Document à retourner complété et signé à la Mairie de Collobrières, Service des Eaux

OBJET

- Demande de raccordement au réseau d'eau potable
 Demande de raccordement au réseau public d'assainissement collectif (valant convention de déversement ordinaire)
 Demande de raccordement au réseau de collecte des eaux pluviales

Le demandeur

Vous êtes : un particulier une société autre

Nom :

Adresse :

Téléphone : Portable : e-mail :

Si le demandeur est un professionnel :

Raison sociale :

L'IMMEUBLE

Adresse :

Section et n° de parcelle(s) :

Permis de construire n°

Caractéristiques : construction neuve transformation/rénovation/agrandissement
 résidence principale résidence secondaire

Nombre de logement(s) ou de locaux commerciaux desservi(s) :

Nombre de compteurs demandés :

Capacité d'accueil (préciser le nombre) : chambre(s) WC salle(s) de bain

Mode d'alimentation en eau : réseau public adduction privée

L'usage d'eau provenant de l'adduction privée génère-t-il le rejet d'eaux usées ? oui non

Si oui, l'adduction est-elle équipée d'un dispositif de comptage agréé par le service de l'assainissement ? oui non

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU POTABLE OU AU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES

Pièces à fournir :

- Autorisation d'urbanisme (arrêté de permis de construire par exemple)
un plan de situation du projet ;
- le plan masse de l'immeuble sur lequel figurent les limites de parcelle, les réseaux intérieurs avec la situation cotée du ou des branchements à construire, le diamètre des canalisations privatives en limite de propriété ;
- le profil en long des réseaux privatifs jusqu'aux limites du domaine public, ou à défaut la profondeur du réseau privé au niveau du raccordement sur le regard de branchement ;
- les caractéristiques techniques des éventuels dispositifs de pré-traitement. Dans ce cas, la filière de traitement prévue pour les matières de vidange sera décrite.

Si le demandeur est un professionnel :

"Tout déversement d'eaux usées, autres que domestiques, dans les égouts publics, doit être préalablement autorisé par la collectivité" (art.L1331-10 Code de la santé publique). Un arrêté du Maire autorisant le raccordement de l'établissement est obligatoire, précisant les modalités techniques et financières et accompagné si nécessaire d'une convention spéciale de déversement.

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Pièces à fournir :

Cf. "Demande de raccordement au réseau de collecte des eaux usées".

Nous vous rappelons qu'il est indispensable de dissocier les évacuations d'eaux pluviales et d'eaux usées au moyen de deux canalisations et de deux boîtes de branchement distinctes.

La demande ne sera prise en compte qu'à la date de réception du dossier complet.

Date et signature du demandeur :

Réservé à l'administration:

Date de dépôt du dossier complet :

RAPPEL pour travaux :

Eau : Régie obligatoirement

Assainissement/Pluvial : demande de devis à la régie

OUI

NON